

> Ni oubli, ni pardon !

Le dimanche 26 octobre les gendarmes tuaient Rémi Fraisse d'un coup de grenade. Le soir même des manifestations s'organisaient à Toulouse, Nantes, Paris, Gaillac... Le début d'une mobilisation remarquable par son ampleur, en hommage au jeune homme, mais aussi en protestation contre la violence meurtrière de l'État (liste non exhaustive sur : nantes.indymedia.org/articles/30340).

Une violence qui s'est déjà maintes fois exprimée par le passé... et la liste des personnes tuées par la police s'allonge tous les mois, non-Blancs, pauvres des quartiers populaires pour la grande majorité. Morts dans un silence assourdissant. Les gouvernements successifs travaillent à diviser. Mais malgré cette politique de cloisonnement, de désinformation systématique relayée sans retenue par des médias à la botte, les mobilisations ont su se multiplier, avec le souci de tisser des liens entre les différentes cibles de la violence étatique.

Ainsi à Nantes, le 27 octobre, se rassemblaient plus de 1500 personnes. «*Des slogans contre la police et en mémoire de Rémi étaient hurlés par la foule. [...] Dès qu'une voiture de police apparaissait, des dizaines de personnes couraient dans sa direction jusqu'à la voir repartir en trombe. [...] Ce 27 octobre cela fait exactement neuf ans que Zyed et Bouna sont morts dans un transformateur à Clichy-sous-Bois.*» Témoignage : nantes.indymedia.org/articles/30351

Ou encore le 13 novembre à Paris. Au lendemain de l'enterrement de Rémi, la police, à l'appel du syndicat Alliance, manifestait dans les rues parisiennes. Devant l'indécence de la situation, des individus ont bravé cette manifestation, déversant de la peinture rouge sur la chaussée, symbolisant les marques de pas d'assassins potentiels, «*pour rappeler que la violence policière est rationnellement produite et depuis toujours couverte par la justice.*» www.youtube.com/watch?v=cCX0GwQ_Ln4

En face, le gouvernement répond par la répression. Toulouse, Rennes, Paris... L'interdiction de manifester se banalise. Pressions, intimidations – deux personnes qui ont déclaré la manifestation au final interdite du 2 novembre à Paris-Stalingrad ont vu quelques jours avant la police débarquer chez elles au petit matin. Deux colleurs ont été arrêtés le 6 novembre, mis en garde-à-vue et accusés d'incitation directe à la rébellion et de refus de signalétique. Les arrestations préventives – à des kilomètres de l'événement – sont monnaie courante. Un dispositif répressif massif, hélicoptères, charges à cheval... les flics piègent, encerclent, arrêtent les manifestants, puis suivent les gardes-à-vue, comparutions, condamnations, conseils de discipline... À Lyon, suite à la manif du 6 novembre, un homme est condamné à six mois fermes avec mandat de dépôt assortis de neuf mois de sursis. À Toulouse, suite à la manif du 8 novembre, en comparution immédiate, deux personnes sont condamnées à quatre mois fermes (l'une d'elles avec mandat de dépôt), deux autres écopent de sursis avec amende...

> « Pour Rémi F, Zyed, Bouna, et tous les autres... »

C'est avec ces mots que les lycéens ont appelé à manifester à Paris les 13 et 14 novembre. Du Mans à Chalons et Nantes, en passant par Toulouse... blocages et manifestations de dizaines de lycées ont parcouru la France. En affrontant souvent la police et même des parents déchaînés, comme au lycée Montaigne à Paris où un parent a frappé un élève de 16 ans avec un extincteur. C'était aussi en solidarité avec des lycéens sans papiers, notamment un jeune mauritanien mineur, Yero, placé en centre de rétention et menacé d'expulsion.

<http://resistons.lautre.net/>

informations pratiques juridiques sur le délit d'outrage, l'aide juridictionnelle, les contrôles d'identité, réflexions, témoignages, mobilisations...

RESISTONS CONTRE LES VIOLENCES POLICIERES ET SECURITAIRES ENSEMBLE

Bulletin n°136 • décembre 2014

Recevoir ce bulletin par Internet : contact@resistons.lautre.net. Site internet : <http://resistons.lautre.net/>

Le réseau Résistons ensemble a été formé à la suite du Forum de Saint-Denis, le 26 mai 2002, au cours duquel s'étaient rencontrés des collectifs locaux (Lyon, Strasbourg, Rouen, Nantes, Draguignan, etc.) ainsi que des individus et une série d'organisations et d'associations, tous décidés à œuvrer contre les violences policières et sécuritaires. RE n'est donc pas une organisation politique. Son but est d'informer, de briser l'isolement des victimes des violences policières et sécuritaires et de contribuer à leur auto-organisation.

« Aucune faute professionnelle des gendarmes »

En lisant le rapport de l'enquête administrative de l'Inspection générale de la gendarmerie nationale sur l'opération de « maintien de l'ordre » qui a tué Rémi, on apprend – plutôt on nous fait croire – que le général Pierre Renaud «*ne dispose pas d'éléments permettant de caractériser une faute professionnelle*» du lanceur de la grenade offensive meurtrière à Sivens. Bien qu'ils nous serinent qu'une enquête judiciaire viendra déterminer les responsabilités dans cet acte criminel étatique, nous ne sommes pas dupes : l'État et son bras armé mentent, dissimulent, manipulent afin de faire passer leur épuration politique pour du maintien de l'ordre.

Face à cela, restons mobilisés, résistons ensemble, pour faire éclore à la surface du monde l'horreur de cette barbarie policière. Partout en France ont lieu des mobilisations, comme cette journée anti-répression qui a rassemblé plusieurs centaines de personnes le samedi 22 novembre place de la Réunion à Paris.

Aux États-Unis aussi, où règne un racisme policier qui mutile, assassine. Mardi 2 décembre, un nouveau meurtre s'est produit à Phoenix

(Arizona). Après Michael Brown et Eric Garner cet été, Tamir Rice (12 ans) en novembre, c'est Romain Brisbon qui vient d'être tué alors qu'il tentait d'échapper à une interpellation.

Ici comme ailleurs, c'est la même autorité illégitime qui nous encadre, nous enferme, nous emprisonne, nous empêche de vivre comme nous le souhaitons. Et dans une impunité presque totale. C'est l'existence même de l'institution policière, en assurant la défense et la pérennité de nos gouvernant-e-s, si besoin par la force armée, qui implique des violences allant jusqu'au meurtre. Dans ce sens, uniquement, nous pouvons être d'accord avec l'enquête administrative : il n'y a pas de «*faute professionnelle*» à Sivens parce que leur sale boulot est de contenir toute velléité de révolte, par tous les moyens. Lancer de grenade compris. Et comme toute armada policière est hystérique et paranoïaque (les flics états-uniens se sont justifiés en affirmant, à Cleveland comme à Phoenix, qu'ils pensaient à tort que l'interpellé avait une arme !), leur violence se transforme vite et souvent en meurtre.

suite en page 2 >

C'est dans ce contexte que les collectifs, individus, bonnes volontés de tous horizons se rassemblent, manifestent, crient leur colère et leur haine de toute violence policière. Au moment où l'on se souvient de la mort de Malik Oussekiné, tué le 6 décembre 1986 à Paris, la riposte s'organise encore et toujours contre l'État policier, mais cette fois en dehors et en l'absence des organisations traditionnelles et autres partis. C'est peut-être que, là, on peut enfin espérer que la lutte ne sera pas rapidement et longuement étouffée dans l'œuf.

➤ CHRONIQUE DE L'ARBITRAIRE

Paris-Ferguson

Un jeune de 12 ans abattu aux États-Unis, un autre étranglé, puis un autre qui a eu droit à deux balles dans le torse le 4 décembre. Assassinés par le racisme d'État. Des manif's se succèdent, mais ce sont les manifestants qui sont arrêtés. Les victimes ont commis le crime d'être Noirs et pauvres. Les médias français, les politiciens de gauche pleurent. Oh les « méchants racistes américains », oh la justice US!... Mme Taubira n'en peut plus, elle qui gère les prisons françaises avec ses dizaines de suicides, souvent suspects, elle est étranglée par l'indignation. Mais ici, chez nous, déjà sept victimes de policiers en 2014. (infos : http://atouteslesvictimes.samizdat.net/?page_id=692).

Ici aussi, son gouvernement commande les larbins de l'État, ce sont ses tribunaux qui trouvent des excuses aux « bandes armées du grand capital » (Marx) qui tirent des grenades offensives et balles réelles dans le dos, éborgnent, étranglent. Ça se passe sous nos fenêtres. Soyons solidaires de nos camarades des États-Unis, mais n'oublions jamais que « l'ennemi principal est dans notre propre pays » (Karl Liebknecht).

Six mois de prison avec sursis et 60000 € d'amende pour les policiers qui ont tué Serge Partouche

En septembre 2011 à Marseille, cet homme de 48 ans, qui souffrait d'autisme, est mort asphyxié suite à son interpellation devant chez lui par une patrouille de trois flics, appelée par une voisine qui le détestait et l'a accusé d'avoir un comportement « menaçant » (voir RE 101). Serge a été pris de panique à l'approche des policiers, car, comme l'a expliqué son père à l'audience : « Les autistes ont peur qu'on les touche, même moi, je ne pouvais pas le toucher. » C'est ce mouvement de panique qui lui a valu d'être maintenu au sol pendant une dizaine de minutes au moyen d'une clef d'étranglement. Il a perdu connaissance et n'a pu être ranimé. Les policiers entendent faire appel, considérant qu'on les avait rendus « coupables des conditions difficiles dans lesquelles ils accomplissent leur mission ».

Quand la possession d'un écrit politique vous fait hors-la-loi

Le 14 octobre, en fin de journée, la BAC contrôle un jeune homme dans une camionnette. Elle y trouve quelques miettes de cannabis et un tract de la Caisse de Solidarité (<http://rebellyon.info/Appel-a-participer-a-une-caisse-de.html>). « Vous êtes anti-flic ? » Les policiers l'embarquent direction le commissariat de Villeurbanne. S'en suivent 36 heures de GAV d'un genre spécial : aucun chef d'inculpation, le jeune homme est enfermé dans une salle au sous-sol du commissariat, la lumière constamment allumée, pour un interrogatoire soutenu, pas de PV d'audition, tout est noté sur des feuilles de papier. La police se rend chez ses parents pour voir s'il vit bien là, le domicile est perquisitionné. Le matin du troisième jour, le jeune homme est relâché sans convocation, sans aucune trace de rien. Ce n'est pas un cas exceptionnel, mais l'expression de méthodes policières qui s'accommodent d'un droit à géométrie variable à des fins de flicage politique.

À lire sur <http://rebellyon.info/Police-secrete-secrets-de-la-police.html>

Mort d'Ali Ziri: le procureur demande un supplément d'enquête

Le 11 juin 2009 mourait Ali Ziri, par suffocation, deux jours après son interpellation par la police, jugée par la CNDS en mai 2010 comme « inhumaine et dégradante »... Cinq ans et demi après, les proches et soutiens n'ont toujours pas obtenu justice et vérité ! Après un non-lieu prononcé le 15 octobre 2012, le procureur a demandé, le 19 novembre dernier, l'infirmité du non-lieu et un supplément d'enquête. Le parquet général a seulement pointé deux défauts de l'instruction : le manque de transparence vis-à-vis des parties civiles et la non-enquête sur la nécessité de l'emploi de la technique du pliage – bien qu'interdite, trois policiers ont reconnu l'avoir utilisée lors du transfert au commissariat. Une fois de plus, l'affaire traîne et la Justice tente par tous les moyens de minimiser au maximum l'implication policière dans ce meurtre qu'elle veut faire passer pour un accident. <http://collectif-ali-ziri.over-blog.com/>

Des collégiens s'expriment

Au collège Y. Gagarine à Montigny (62), les élèves n'ont pas oublié Lahoucine, tué à 26 ans, dans leur quartier, en mars 2013. De cinq balles policières alors qu'il était « armé » d'une paire de ciseaux. En mai et juin dernier, une cinquantaine d'élèves, au moins, est allée au collège en portant le tee-shirt « Urgence notre police assassine ! ».

La direction a vigoureusement réagi : pour chacun, un sermon dans le bureau du principal et l'obligation de porter, en classe, un blouson au-dessus du tee-shirt, ou de porter le tee-shirt sur l'envers. Le principal a même téléphoné à des parents pour qu'ils apportent un autre vêtement afin que leur enfant se change. En fait, quand quelques élèves arrêtaient de venir avec le tee-shirt, d'autres commençaient.

Aucun adulte du collège n'a expliqué aux élèves pourquoi il ne faut pas, selon lui, porter ce tee-shirt. Manqueraient-ils d'arguments ?

À la rentrée de septembre, le mouvement s'est arrêté : « Il fait trop froid pour aller en tee-shirt », nous ont dit des élèves. Mais, au printemps prochain ?...

Aubervilliers : S. tabassé...

... par deux flics qui sont intervenus le 23 novembre lors d'une supposée dispute familiale. Il a eu l'arcade sourcilière ouverte, une fracture de la main gauche, une perforation du tympan et trois côtes cassées. Quarante-cinq jours d'interruption temporaire de travail (ITT) ! S. a déposé plainte auprès de l'Inspection générale de la police nationale (IGPN), la police des polices. « Comment ont-ils pu aller aussi loin ? s'interroge-t-il. L'un des deux policiers avait même le sourire aux lèvres... »

Attaques de postes de police et de gendarmerie

Dans la nuit du 17 au 18 novembre, toutes les vitres du commissariat situé au 10 rue Camille Desmoulins (Paris 11e) ont été brisées, ainsi que le pare-brise d'un camion Propreté de Paris.

Suite à l'appel de l'Assemblée populaire du plateau des Millevaches à « bloquer la sortie des uniformes globalement inutiles, malfaisants et régulièrement assassins qui peuplent les commissariats et les gendarmeries », deux actions symboliques ont été menées le 21 novembre. D'abord à Sautron (Loire-Atlantique) où 50 personnes ont participé au cadenassage du portail d'entrée de la gendarmerie. Ensuite à Millau où 60 personnes ont bloqué celle de la gendarmerie en l'attachant à un fourgon aux cris, notamment, d'« Ils sont bloqués, à nous la liberté ! » et « Rémi ! Hommage ! Résistance et sabotage ! »



Procès en appel du DAL de Bordeaux

Une centaine de personnes se sont rendues au rassemblement de soutien aux prévenu-e-s du Droit au logement Gironde (D.A.L.33) lors de leur procès en appel. Rappelons que les militant-e-s avaient été condamné-e-s le 14 mai dernier à trois mois de prison et des amendes avec un sursis qui court dans l'affaire dite « Rue Planterose ». Le procureur a requis le double des peines de prison. **Le délibéré aura lieu le jeudi 18 décembre 2014 à 14h - tribunal d'appel de Bordeaux - place de la République. Solidarité !**